

SOULAN

Publication d'informations municipales éditée par la municipalité de Soulan

ÉDITORIAL

BILAN DE MI-MANDAT

PAR MICHEL ICART



La lettre du Maire :

Construire l'avenir et garder nos valeurs.

Les trois années qui viennent de s'écouler auront été marquées par des événements que l'on n'attendait pas à savoir : la crise sanitaire liée à la COVID19 qui nous aura tous marqués profondément et la guerre en UKRAINE sur notre continent. A ces événements se rajoutent les insatisfactions, les inégalités sociales, la forte augmentation des prix et surtout les problématiques liées au réchauffement de notre planète. Je ne suis pas sûr que l'élection présidentielle et les élections législatives qui ont suivi permettront d'apporter des réponses et des améliorations significatives aux problèmes que nous rencontrons. Il en est hélas de même de la situation internationale qui demeurera imprévisible et toute aussi préoccupante. J'espère toutefois que pour les générations futures les bonnes décisions seront enfin prises et surtout suivies d'actions concrètes, rapides et efficaces.

Au niveau communal, malgré une charge administrative de plus en plus lourde, nous continuons de travailler comme vous le verrez dans ce bulletin afin de répondre à vos besoins aussi bien en matière de services (ouverture de la mairie et de l'agence postale tous les matins, accès aux informations à partir de notre site internet et consultation du PLU sur le site « GEOPORTAIL URBANISME »), qu'en matière environnementale avec la décision prise d'éteindre en cours de nuit l'éclairage public. Au niveau des équipements nous poursuivons une politique d'investissements dynamique notamment au niveau des bâtiments, de la voirie et de la sécurité. Cependant, tous nos dossiers en cours sont aujourd'hui fragilisés et menacés par une inflation importante. Je vous laisse découvrir les projets déjà financés à venir ainsi que ceux projetés, ils ont tous pour objectifs d'améliorer votre cadre de vie et rendre toujours plus attractive notre commune qui, comme je le constate avec satisfaction, accueille de nouveaux habitants à qui je souhaite la bienvenue.

Il me reste maintenant à vous présenter pour 2023 tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous et tous ceux qui vous sont chers.



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

2020- 2022

n° 01/2023

Dans ce numéro :

La lettre du Maire et sommaire	1
Finances de la commune et Travaux réalisés	2
Travaux réalisés (suite)	3 4
Dossiers administratifs et divers	4 5 6
Travaux financés en cours	6 7 8
Investissements projetés en 2023	8
Adressage postal Extinction éclairage (arrêté)	8 9
Informations diverses	9 10 11 12

Directeur de publication :

Michel ICART,
Mairie de Soulan,
09320 Saint-Pierre de SOULAN
Tél : 05 61 96 89 10
Mail : mairie.soulan@wanadoo.fr

Imprimé en France par :
Imprimerie Fabbro,
14 Av. Aristide Berges
09200 Saint-Girons

FINANCES DE LA COMMUNE

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 :

Excédent de fonctionnement : 161 000 €.

Déficit d'investissement : 54 000 €.

Les investissements principaux concernaient la voirie.

TAUX 2022 DES TAXES FONCIÈRES (BÂTI & NON BÂTI) :

Une augmentation des taxes foncière de 1,50 % a été votée.

Taux votés pour 2022 :

Foncier Bâti : 32,90 % produit attendu : 138 000 €.

Foncier non Bâti : 82,58 % produit attendu : 13 000 €.

Le taux de la taxe d'habitation qui est en cours de réforme par l'Etat n'est plus actuellement voté par le conseil municipal et doit rapporter à la commune 38 000 €.

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale après contribution doit être pour la commune de 136 000 €.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Il s'équilibre pour les deux sections de la manière suivante :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 153 k€.

Les charges de personnel représentent environ 49 % des dépenses réelles de la commune et les dépenses à caractère général (eau, électricité, assurances ...) 39 %.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 839 k€.

Les principales dépenses concernent la voirie, les bâtiments, les points incendie et l'acquisition de terrains.

Passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

TRAVAUX RÉALISÉS

ÉGLISE DE BULEIX : La toiture a été entièrement refaite, le fibrociment amianté a fait place à de l'ardoise.

Les pierres de la façade ont été rejointées à l'ancienne par une entreprise spécialisée. Le coût de cette opération est de 145 000 € TTC financé par l'Etat 30 500 €, la Région 15 600 € et le Département pour 16 000 €, le solde étant à la charge de la commune.

ÉCOLE : suite aux nombreux travaux effectués, il a été mis en place des capteurs CO2, des lampes LED ainsi que divers autres travaux électriques (coût 2 900 € TTC).

MAIRIE / CANTINE SCOLAIRE : mise en place également de lampes LED, ceci dans un souci d'économies d'énergie.

Tous nos bâtiments sont aux normes d'accessibilité PMR.



VOIRIE / OUVRAGE D'ART

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE : Sur les parkings de Villeneuve, Ségalas (bas du village), Saint-Pierre en face du monument aux morts, Dougnac et Ardichen. Création d'un parking goudronné de 9 places à Buleix à côté de l'église.

Travaux de goudronnage réalisés sur les voies communales de Saint-Pierre, le chemin de Lasserre à Bous-san, sur Coureillac, le chemin de Grillou, la partie basse de la route du col d'Ayens, sur Parès et les Brus où maintenant l'ensemble des voies sont entièrement goudronnées.

Le coût de ces opérations est d'environ 210 000 € TTC, les subventions obtenues de l'Etat se montent à 31 400 € et du Département à 20 500 €, nous sommes dans l'attente d'une notification pour le goudronnage réalisé à Parès et aux Brus. Ces travaux nécessaires, restent peu financés, d'où l'importance de disposer d'une gestion budgétaire rigoureuse.

Des opérations de points à temps sont aussi menées régulièrement pour prolonger la vie de la voirie.



ROUTE DE PARES



ROUTE DU COL D'AYENS

Travaux réalisés en régie : Sur la route du Taus suite à un éboulement survenu durant l'épisode pluvieux de début janvier 2022.

Réfection de la clôture de l'aire de jeux de Saint-Pierre.

Nettoyage et entretien des ponts communaux situés à la Sarrade (route d'Ardichen), à Gouas (en dessous du tennis), sur la route du Taus (avant le Poujaou), à Buleix lieu-dit Lartigue et au pont de Parès.

POINTS INCENDIE

Mise en place de quatre nouvelles citernes incendie enterrées de 30 000 litres chacune à Villeneuve, Saint-Pierre Dougnac avec ici création d'un mur en pierre, Buleix (route du Taus) et à Galas d'en bas.

Le coût de ces opérations est de : 105 000 € TTC subventions Etat 40 000 € et département 21 700 €.

La commune répond ainsi à la réglementation et à la nécessité de protéger les biens et les personnes ; elle dispose maintenant de 17 points incendie répartis sur son territoire. Ceux-ci sont bien évidemment portés à la connaissance du SDIS09 qui valide leur emplacement et qui les réceptionne.



GALAS



BULEIX



DOUGNAC



VILLENEUVE

CIMETIÈRES DE SAINT-PIERRE et de BULEIX

Suite à la récupération des tombes en état d'abandon, nous disposons maintenant de concessions disponibles à la vente sur nos deux cimetières, qui disposent également d'un colombarium chacun. Celui de Saint-Pierre a été réalisé en 2021.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES, TÉLÉPHONIQUES ET RÉNOVATION DU RÉSEAU EAU POTABLE

Boussan : L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques a été réalisé, avec une baisse d'intensité en cours de nuit. L'esthétique du village s'en trouve grandement améliorée.

Buleix : La réalisation de la 1^{ère} tranche d'enfouissement des lignes devrait maintenant se terminer rapidement et la 2^{ème} tranche va débuter début janvier. Le SMDEA va s'associer à cette opération dont il devient le maître d'ouvrage pour rénover le circuit d'eau potable. Les travaux ont été confiés à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET.

Durant ces travaux, les voies desservant Buleix seront coupées de 8 h à 17 h du lundi au vendredi et les déviations seront mises en place par les RD 618, 217 et 317 (voir arrêté n° 38-2022) affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet communal.

Ardichen : L'étude est terminée et validée. Le projet doit maintenant être inscrit dans une programmation annuelle par le SDE09. De même, le projet d'alimentation en eau par la Souleille est relancé par le SMDEA.

Ségalas : L'étude est terminée, les demandes d'autorisation de passage sont en cours, il est important que les personnes sollicitées y répondent.



Entrée de Boussan

PLU

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU : celle-ci, terminée en 2021, va permettre à un particulier de créer et de gérer sur son propre terrain situé au lieu-dit Loubragues (route du Taus) 5 Habitations Légères de Loisirs de qualité. Ce projet est de nature à faire mieux connaître notre commune au travers d'une offre touristique nouvelle.

1^{ÈRE} MODIFICATION SIMPLIFIÉE : outre quelques modifications réglementaires devenues nécessaires et quelques actualisations notamment au niveau des emplacements réservés, cette procédure également achevée en 2021 a permis de classer cinq nouveaux bâtiments comme ayant un changement de destination possible.

GPU : suite à la mise en compatibilité et à la 1^{ère} modification simplifiée menées par la commune, tous les documents du PLU sont maintenant consultables par chacun d'entre vous à partir du site internet « **GEOPORTAIL URBANISME** ».

LES DOSSIERS D'UTILITÉ PUBLIQUE : Ces dossiers particulièrement complexes sont aujourd'hui quasiment terminés, ils auront permis de rentrer dans le domaine public les routes de Liouerde, de Parès des Brus ainsi que des parcelles afin de créer des places de parkings notamment à Dougnac et prochainement à l'entrée de Saint-Pierre.

Classement des routes et places dans le domaine communal

Suite aux procédures d'utilité Publique menées par la commune, nous avons pu classer fin 2021 dans le domaine communal 4,5 kilomètres de voies supplémentaires. La longueur totale de la voirie communale est maintenant de 22,6 Km, ce qui aura une conséquence positive sur la dotation de fonctionnement versée par l'Etat. La surface des places et parkings a aussi évolué, elle est maintenant de 3 518 mètres². Ce classement permet de rendre subventionnable l'entretien de ces voies, places et parkings.

OPÉRATIONS FONCIÈRES

La commune a acheté à l'entrée de Saint-Pierre le terrain où se situe l'aire de jeux, elle est désormais propriétaire de l'ensemble des terrains comprenant la chapelle Notre Dame de Serre, l'aire de jeux et le terrain de tennis qui est en cours d'aménagement pour devenir un plateau multisports.

Des échanges de terrains ont été réalisés entre un particulier et la commune afin de mettre en place à l'entrée d'Ardichen la future citerne incendie enterrée de 30 000 litres et un petit parking.

Nous remercions ces 2 particuliers qui ont permis à la commune de se doter du foncier nécessaire à son développement.

VENTE : de la parcelle communale C1657 à Buleix afin de permettre à un jeune entrepreneur de notre commune de créer une micro brasserie dont l'activité a débuté.



FIBRE

Grâce au département, la fibre est arrivée à Soulan depuis cet été sur la majeure partie de la commune (330 foyers). Près d'une centaine de foyers sont déjà raccordés et bénéficient du service en fibre. Actuellement, seul l'opérateur Orange propose le service en fibre sur ce réseau ouvert à tous. Bouygues arrive dans quelques mois. Les 150 derniers foyers à l'est de la commune seront déployés prochainement par l'entreprise AXIANS depuis le site optique de Massat.

Le site www.ariegetreshautdebit.fr permet de suivre l'avancée du déploiement : 55% des ariégeois ont accès à la fibre sur le réseau public départemental.

FORÊT COMMUNALE

Sa superficie est d'environ 284 hectares. La dette contractée au moment des plantations a été entièrement rachetée par la commune qui récupère ainsi la totalité des recettes provenant des ventes de bois. Des travaux sont réalisés annuellement sur les infrastructures (entretien des routes forestières, curage de fossés...), dans le cadre d'une convention avec l'ONF et la commune d'Aleu. Actuellement les ventes de bois faites par adjudication à XP BOIS concernent les parcelles 1/2/3 et 6a/7a, les 3 premières sont réalisées à 60%.

ÉCOLE

Il faut noter ici la fidélité à notre école de Julien GARRIC en charge des classes de primaire depuis 2002. Maud FEBVAY a remplacé Audrey CALMELS à la direction de l'école depuis septembre 2021. Le passage à la semaine de 4 jours demandé conjointement par le conseil d'école et le conseil municipal a été obtenu et est devenu effectif à la rentrée de septembre 2022. Les effectifs sont satisfaisants, notamment dans la classe maternelle qui compte 18 enfants : l'effectif total étant de 36 enfants. Faisant suite au départ de Lisa HENRY, Mélyna RICHARD occupe depuis la rentrée le poste d'ATSEM. Il est à noter qu'une association de parents d'élèves a vu le jour.

INVESTISSEMENTS FINANCÉS EN COURS

École

Réfection de la couverture en fibrociment amianté qui sera remplacée par de l'ardoise, isolation extérieure des murs exposés aux intempéries et peinture sur éléments extérieurs. Ces travaux viendront clôturer un ensemble de réalisations qui auront permis de rénover entièrement l'école communale en la dotant d'une salle d'activité attenante, d'un grand préau, d'un lieu de stockage de matériel, de toilettes extérieures et d'équipements permettant une meilleure maîtrise des dépenses d'énergie. La procédure d'appel d'offres est actuellement en cours.

Nous avons obtenu de l'Etat un financement de 160 000 € pour réaliser ce projet dont le coût TTC est estimé à 240 000 €.

Citernes incendie

Le règlement départemental de sécurité et d'incendie prévoit que les habitations doivent être situées à moins de 400 m par la route d'un point incendie. Cela signifie que toute nouvelle construction ou toute modification au niveau des habitations qui nécessite une demande d'urbanisme doit répondre à cette obligation sous peine d'essuyer un refus. Cette contrainte est prise en compte par la municipalité qui continue de mettre en place des citernes incendie enterrées afin de mailler au mieux le territoire et éviter tant que faire ce peu aux particuliers de devoir mettre eux-mêmes un système incendie sur leur propriété.

Dans ce contexte des demandes de subventions ont été déposées et obtenues de l'Etat (19 999 €) et du Département (7 200 €) pour mettre en place 2 nouvelles citernes incendie enterrées de 30 000 litres à Grillou et à Ardichen. Coût du projet 52 300 € TTC.

Patrimoine

Le tableau intitulé « crucifixion avec la vierge et un évêque » situé à l'église de Buleix est en cours de restauration, suite à son classement comme monument historique au titre des objets mobiliers.

Ce classement permet de financer à hauteur de 80% cette restauration dont le coût devrait être de 7 800 € TTC (les financeurs sont la DRAC 1 600 €, la Région 1 300 €, le Département 1955 €).

D'autres objets ont également été classés monuments historiques comme le retable de l'église de St-Pierre. Grâce à ce classement ils pourront bénéficier de subventions importantes pour leur restauration future.

Le conseil municipal montre ainsi l'attachement qu'il porte à son patrimoine.

Création d'un plateau multisports

Sur l'emplacement du terrain de tennis, est en cours de réalisation, un plateau multisports qui sera ouvert à tous avec des créneaux horaires qui seront réservés par conventions à l'école communale ainsi qu'à LEC Grand Sud dans le cadre de leurs activités scolaires et périscolaires.

Cet équipement permettra la pratique de différents sports à savoir : le tennis qui disposera de dimensions réglementaires, le mini-tennis, le football, le basket, le hand, le volley et le badminton.

Les travaux sont en cours et la livraison est prévue 1er trimestre 2023.

Afin de favoriser la pratique du sport sur la commune, le conseil municipal va mettre en place 4 modules de fitness avec des agrès différents ; ils seront placés à côté de l'aire de jeux des enfants à Saint-Pierre.

Des demandes de subventions ont été déposées et obtenues auprès des financeurs à savoir, l'Agence Nationale du Sport (37 000 €) dans le cadre des jeux olympiques PARIS 2024, de la région (11 000 €), du département (7 397 €) afin de financer ce projet dont le coût prévisionnel est de 88 700 € TTC.



TRAVAUX FINANCÉS ENTIÈREMENT PAR LA COMMUNE

Voirie :

Nettoyage et réfection du mur de soutènement de la voirie communale de Galas d'en bas (intérieur du village), ainsi que le mur de soutènement de l'aire de jeux de Buleix.

Travaux sur la route de Freychet suite à un glissement de terrain.

Réfection à Buleix du tablier du pont situé au lieu-dit L'Artigue par l'entreprise Cuminetti (photo)

Le coût de ces opérations est estimé à 30 000 € TTC.

Pont de L'ARTIGUE à Buleix



Petit patrimoine :

Réfection du crépi de la fontaine située sur le haut de Buleix, coût 1 300 € TTC.

Électrification des cloches et de l'horloge de l'église de Saint-Pierre :

Un grand merci à Paul MORERE qui, durant plusieurs décennies a assuré avec rigueur, constance et compétence la maintenance et le fonctionnement de l'horloge et des cloches.

Depuis le mois de novembre l'ensemble du système a été électrifié par l'entreprise LEPICARD et MARTY pour un coût de 4 199,52 euros TTC

INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS POUR 2023 :

Création d'un parking :

A l'entrée de Saint-Pierre, création en face de la mairie, d'un parking pour permettre un accueil sécurisé des automobilistes qui se rendent à la mairie, l'agence postale, la bibliothèque, l'école, l'église et le marché de producteurs locaux.

Ce projet devrait comporter à terme en bordure de la D217 une trentaine de places de stationnement (dont 2 emplacements PMR et 1 borne double de recharge pour véhicules électriques). Des toilettes publiques et un garage municipal fermé viendront compléter ce projet. La majeure partie du terrain restera en zone verte.

Églises de Buleix et de Saint-Pierre :

Travaux à prévoir sur ces deux églises avec la réfection des plâtres, des menuiseries et la pose de tirant.

Ces deux projets ne pourront se réaliser que s'ils obtiennent les subventions nécessaires.

Adressage postal

Les noms ont été donnés par le conseil municipal à chaque voie de la commune, suite aux réunions faites avec les habitants en 2021. La Poste a attribué des numéros à chaque habitation en fonction du système de « métrage » recommandé en zone rurale.

La commune va acheter les panneaux correspondant aux noms retenus ainsi que les plaques indiquant le numéro de chaque habitation (voir maquettes ci-contre). Deux arrêtés seront pris concernant ce dossier, ils seront affichés en mairie, sur les panneaux d'affichage et insérés sur le site internet.

Vous recevrez le moment venu par courrier toutes les informations nécessaires concernant votre nouvelle adresse ainsi que les formalités que vous devrez accomplir notamment auprès des administrations, elles sont gratuites.

La géolocalisation des habitations deviendra effective après mise à jour par les différents prestataires.

Celle-ci facilitera, en cas de besoin, une intervention rapide des services de sécurité.

Ce projet est financé par l'Etat à 50% avec plafonnement à 10 000 € de la subvention.

Économie d'énergie et protection de la biodiversité :

Le conseil municipal a décidé, le 08 décembre 2022, suite à la réunion de concertation du 19 novembre avec les habitants et au sondage effectué, d'éteindre l'éclairage public en cours de nuit sur l'ensemble de la commune. Cette action permettra de réduire la facture annuelle, de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement et de diminuer la pollution lumineuse ; elle ne remet pas en cause les travaux d'effacement des réseaux actuels et futurs. Voir ci-contre l'arrêté du Maire N° 40-2022 qui fixe les modalités d'application de cette mesure.



EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU MAIRE N° 40-2022 du 12/12/2022 :

Modifiant les conditions d'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Soulan.

VU la délibération n°2022-61 du 08/12/2022 adoptant le principe de coupure de l'éclairage public sur la commune et chargeant le maire d'en organiser les modalités ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

ARRETE

Article 1 : Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de SOULAN sont modifiées à compter du 1^{er} mars 2023, dans les conditions définies ci-après. **Ces modifications sont permanentes.**

Article 2 : L'éclairage public, sera éteint sur l'ensemble du territoire communal tous les jours de la semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, dimanche), selon la période de 23 heures à 6 heures du matin ou de 23 heures sans rallumage le matin, tel que précisé à l'article 3 du présent arrêté. **Cette mesure est permanente.**

Article 3 : **Sur tout le territoire communal**, tel que défini par la délibération n°2022-61 du 08/12/2022, **alimenté par les coffrets de commande A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M et par les cellules isolées CELSDE, CEL1, CEL3, CEL4, CEL5, CEL6, CEL7**, l'éclairage public sera éteint tous les jours de la semaine toute l'année :

de 23 heures à 6 heures du 1^{er} septembre au 31 mai et,

de 23 heures sans rallumage le matin du 1^{er} juin au 31 août.

Article 4 : En période de fêtes, l'éclairage pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Article 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché en mairie, fera l'objet d'un affichage municipal sur les panneaux d'affichage communaux, d'une insertion sur le site internet de la commune, dans le bulletin municipal, d'une publicité par voie de presse ainsi que d'une notification à la population.

Article 6 : Des panneaux de signalisation adaptés seront mis en place sur la commune.

ADRESSAGE POSTAL : Maquette des plaques et panneaux de rues :

Plaques de rues



Panneaux de rues

EXTRAIT DE
2022 du 08/12/2022 :

L'ARRÊTÉ DU MAIRE N° 38-

Travaux sur Buleix.

Article 1 : A compter du 05 janvier 2023 et jusqu'à la fin des travaux, les jours ouvrés de 8 heures à 17 heures, les prescriptions définies ci-dessous s'appliquent à Buleix commune de Soulan 09320 :

Sur la RD 317 du pont à la parcelle C 1538 (située sortie de Buleix en direction de St-Pierre).

Sur la route du Taus VC n°12 au départ du croisement avec la RD 317 jusqu'à la parcelle C 1237 (dernière maison située à la sortie du village de Buleix en direction du Taus).

• le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits. Le non-respect de cette disposition est considéré comme gênant au sens de l'article R 417-10 du Code de la route.

Article 2 : A compter du 05 janvier 2023 et jusqu'à la fin des travaux, une déviation sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux et empruntera les RD 618, 217 et 317. (voir arrêté et plans affichés en mairie, sur les panneaux d'affichage communaux et sur le site internet).

Informations diverses

La fête de la pomme s'est déroulée le 29 septembre dernier à l'école. Comme les années précédentes la mobilisation des parents, de l'équipe enseignante et des enfants a permis de presser 775 litres de jus de pomme pasteurisé et 50 litres de jus frais. Bravo à tous.



La fête de la Saint Jean à l'école le 24 juin a réuni beaucoup de monde

Urbanisme, Dématérialisation et Rappels

Les dossiers de demandes d'urbanisme (demande permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanisme) peuvent être désormais déposés en ligne à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>. Ils peuvent toujours néanmoins être déposés à la mairie.

RAPPELS :

Pour tous les travaux qui le nécessitent une demande d'urbanisme doit être obligatoirement déposée.

Attribuer un numéro à un immeuble dans le cadre de l'adressage postal, constitue une mesure de police générale pour des motifs d'intérêt général, mais n'engage en rien une acceptation de régularisation des constructions existantes irrégulières. Les propriétaires qui seraient concernés doivent faire les demandes de régularisation appropriées qui seront examinées sans que l'on puisse présager des résultats de l'instruction.

Remise de décoration

Félicitations à Monsieur Robert MENQUET décoré de la médaille d'or de l'engagement associatif par Madame la préfète de l'Ariège le 23 novembre dernier. Monsieur Menquet a été nommé dans le cadre de son engagement auprès de la Fédération Française des Moniteurs Guides de Pêche et pour son activité au sein de l'AN3S au profit des Moniteurs Guides de Pêche depuis plus de 25 ans. Le maire était présent à cette remise de décoration.



INFORMATIONS DIVERSES

Repas des aînés

Afin que nos aînés puissent se retrouver, un repas sera proposé le 14 janvier 2023. Convivialité et bonne humeur seront de mise pour passer une agréable journée autour d'un délicieux repas préparé par Mr DUMAS traiteur et animé par DORA.

Coffrets de fin d'année

La municipalité a le plaisir d'offrir aux personnes de plus de 75 ans des paniers gourmands qui ont été distribués en décembre par les élus.

Recensement de la population

A partir du 19 janvier 2023 et jusqu'au 18 février 2023, se déroulera sur notre commune le recensement de la population. Merci de réserver le meilleur accueil à Alise GILLE notre agent recenseur qui se présentera à votre domicile.

Renouvellement carte d'identité - passeport

Pour le renouvellement de vos pièces d'identité, il faut vous adresser à la mairie de Massat ou de Saint Girons. Les démarches se font sur rendez-vous.

Collecte des encombrants

Les dates de collecte des encombrants pour l'année 2023 sont :
07 mars - 25 avril - 13 juin - 05 septembre - 07 novembre

L'inscription préalable en mairie est indispensable

Ces collectes ne concernant que les encombrants ne pouvant pas être déposés directement en déchetterie.

Pour les Véhicules Hors d'Usage, des collectes spéciales sont prévues semaines 12 - 30 - 47

Renseignements au 05 61 66 69 66

Incinération des déchets verts

Le brûlage des déchets verts (feuilles mortes, tontes de pelouse, tailles de haies et d'arbustes, résidus d'élagage etc) est strictement interdit toute l'année. Ils doivent être éliminés selon des procédés respectueux de l'environnement et de la réglementation : broyage, compostage, collecte en déchetterie.

ETAT CIVIL 2020-2022

Naissances

LEBERRE SARTRE Maya le 02/02/2020
CARRIE Jaïna 09/05/2020
DA SILVA Colin le 11/05/2020
CLAUSTRES Matis le 03/12/2020
OUDARD Enael le 03/12/2020
LEHO Yssani le 25/02/2021
GRANGER Bérénice le 27/04/2021
DUFILS NICAISE Matyas le 12/07/2021
PROFICHET DELHOMME Tiago le 27/07/2021
BRUNEAU BAUD Izia le 29/07/2022
AZIZ DEQUAY Inaya le 19/08/2022

Décès

MARTINOLLE Claude le 29/07/2019
SERVAT Philippe le 17/09/2019
TALIEU veuve DUPUY Geneviève le 12/10/2019
MAZIERE Jacques le 29/10/2019
JAMMES Gaston le 08/11/2019
PAPON Olivier le 18/12/2019
CABEAU veuve VALDIVIA Josette le 24/01/2020
BIROS Philippe le 09/04/2020
PIFFERO Christian le 20/06/2020
PETIT Germain le 10/07/2020
SENTENAC veuve SERVAT Maris Lucienne le 19/07/2020
VIROS Christiane veuve SENTENAC le 01/10/2020
MORERE Françoise veuve SENTENAC le 25/10/2020
VIGNAUX Henri le 09/11/2020
RUMEAU Gisèle le 16/11/2020
MARTINEZ LIZON veuve MOREAU Carmen le 17/12/2020
GAUSSERAND Jean Paul le 21/12/2020
CARRERE Albert le 13/02/2021
PIQUEMAL Jean Raymond le 27/03/2021
MARQUET Georges le 10/04/2021
SOUQUET François le 12/09/2021
LOUBET Roger le 19/09/2021
DESCOINS Louis le 23/09/2021
GAUTIER Bernard le 12/10/2021
VIROS Nicole le 19/11/2021
DEGEILH Alfred le 25/11/2021
MORERE veuve TEYCHENE Marie le 26/02/2022
PEYRAT Jean Paul le 11/03/2022
RAUFAST épouse ROUGE Régine le 23/03/2022
SOULA Christian le 04/04/2022
FOURNIE Jean François le 12/05/2022
SOUQUET Anne Marie le 14/06/2022
SERVAT Georges le 05/07/2022
BIELLE Anna veuve COMMENGES le 13/08/2022
SOULA veuve RAIMBAULT Anne Marie le 06/10/2022
PIQUEMAL Monique le 18/11/2022
CRUZOL Jean-Pierre le 13/12/2022

Mariage

Catherine CHAMELOT et François Moreau le 31/07/2020

Pacs

Antsourangui COLO et Loïc FRANCOISE le 08/12/2021

Le conseil municipal

Michel ICART, Maire

François GUILHEM, 1er adjoint, secteur Parès

Claude HARTZ PEYRAT, 2ème adjoint, secteur Saint Pierre

Emilie PIFFERO, conseillère, secteur Ségalas

Nadine ESTAQUE, conseillère, secteur Buleix, Frechet, Galas, le Taus

Pierre SUTRA, conseiller, secteur Ardichen

Delphine CARTA, conseillère, secteur Villeneuve, Grillou

Emmanuelle SARRAMALHO, conseillère, secteur Saint Pierre

Laure GERARD, conseillère, secteur Boussan

Olivier FERNANDEZ, conseiller, secteur Lacroix

L'effectif personnel communal**Service administratif**

Sylvie FRANCOISE

Annie HONORAT

Service technique :

Charles SANCHEZ

Stéphane CLAUSTRÉS

Fabrice BOUSQUET

Ecole :

Alise GILLE

Melyna RICHARD

Du 24 décembre 2022 au 12 mars 2023 le service technique a été placé en astreinte pour faire face à tout événement climatique en cas de nécessité.

L'association « Le Petit Marché de Soulan »

Le marché est organisé sous le préau de l'école du mois d'avril à octobre de 17h à 19h. Tous les vendredis en juillet et août et un vendredi sur deux en avril—mai—juin—septembre—octobre, sans oublier le marché de Noël. Des producteurs locaux vous proposent : du fromage, du pain, des légumes, des plats cuisinés (thaïlandais, vegan, réunionnais), des confitures, des chocolats et bien d'autres choses. Pour plus d'informations vous pouvez joindre l'association au 06.80.90.16.12

L'association « MELORIA » propose des répétitions pour une chorale tous les jeudis de 17h30 à 19h à la salle communale de Saint Pierre. Contact : Alice FAIVRE 06-65-42-16-02

L'accueil de la mairie est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour joindre le secrétariat : 05.61.96.89.10

mairie.soulan@wanadoo.fr

Site internet : <https://www.soulan-ariege.fr>

L'Agence Postale vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h. Pour joindre l'agence postale : 05.34.14.09.31.

Le point Lecture

L'équipe de la médiathèque de Soulan vous accueille le deuxième et quatrième samedi du mois de 14h à 17h. L'inscription est gratuite sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Vous aurez accès à l'ensemble des bibliothèques et des collections du Réseau de lecture publique de Couserans Pyrénées (livres, CD, DVD, partitions...) ainsi qu'aux offres numériques : vidéo à la demande, presse, musique et auto formation grâce à la plateforme « Tout apprendre ». L'équipe recherche des personnes motivées pour la renforcer ce qui permettrait d'ouvrir tous les samedis. Renseignements à la médiathèque de Massat : 05.61.04.92.59

Le comité des fêtes

Après une trop longue interruption des manifestations dûe à la crise sanitaire, l'association fait peau neuve avec un nouveau bureau et des projets. Au cours de l'assemblée générale du 30 septembre dernier, Anna CHANAUD a été élue présidente. Un repas dansant se déroulera le 18 février 2023 avec animation musicale à l'apéritif et disco mobile pour la soirée. Des manifestations sont prévues au cours de l'été, feu de Saint Jean et guinguette au col d'ayens chaque dernier vendredi du mois de mai à août.

La fête de la St Pey d'Aoust aura lieu les 11, 12 et 13 août avec au programme différentes animations pour la joie de tous. Un grand merci à tous pour votre investissement afin d'égayer notre commune.

L'association des parents d'élèves de l'école de Soulan « La Sauce des P'tits Soulatans » a été créée et Mme Nour SARTRE a été désignée Présidente au cours de l'assemblée générale du 14 octobre dernier. Contact : lasaucespitssoulatans@gmail.com

